

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 87-0128/PR/FIN portant approbation du budget de la Caisse Nationale de Retraites pour l'exercice 1987.

n° 87-0128/PR/FIN

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RE-
FORMES ADMINISTRATIVES

Date de publication
26 janvier 1987

Numéro JO
n° 2 du 15/02/1987

Date du numéro
15 février 1987

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU Les lois constitutionnelles n° LR/77- 001 et 77- 002 du 27 juin 1977

VU L'ordonnance n° LR/77- 001 du 30 juin 1977

VU Le décret n°82- 041/PREdu 5 juin 1982 portant nomination des membres du Gouvernement

VU La délibération n°475/6ème L du 24 Mai 1968 portant réglementation financière pour les Pays

VU La délibération n°471/6ème L du 24 Mai 1968 portant création d'un établissement public national dénommé « Caisse Nationale de Retraites » rendue exécutoire par arrêté n°885/SG/CG du 7 Juin 1968

VU L'arrêté n°902/SG/CG du 7 Juin 1968 portant organisation de la Caisse Nationale de Retraites applicable à ses ressortissants, ensemble l'arrêté n°76- 14?5/SG/CG du 7 Juin 1976

VU La délibération n°86- 001/CNR du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Retraites en date du 15 décembre 1986

Sur Proposition du Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives, président du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Retraites

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 janvier 1987.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé le budget de la Caisse Nationale de Retraites pour l'exercice 1987 arrêté par le Conseil d'Administration tant en recettes qu'en Dépenses aux montants suivants : Régime des fonctionnaires et assimilés : six cent quatre vingt quatre millions cinq cent cinquante mille francs djibouti. (684. 550. 000 FD). Régime des Députés : Soixante quinze millions de Francs Djibouti (75.000.000 FD).

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

Par le Président de la République
Chef du Gouvernement

HASSAN GOULED APTIDON